

# SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



**Avec ce paiement simple,  
pratique et efficace,  
vous gardez l'esprit libre !**

Ce prélèvement concerne votre loyer et vos charges.

La régularisation des charges, effectuée une fois par an, est prélevée avec un mois de décalage.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous appeler afin d'aménager vos échéances.

**Pour bénéficier du prélèvement automatique dès votre prochaine échéance :**

- 1 Complétez et signez l'autorisation de prélèvement au dos de ce document
- 2 Joignez un Relevé d'Identité Bancaire / IBAN
- 3 Envoyez le tout à :  
Lille Métropole Habitat  
Société d'Economie Mixte Locale  
au capital social de 306 824 313 euros  
CS 40 453  
Service comptabilité fournisseurs  
59338 TOURCOING Cedex

**Le 5, le 10 ou le 15 ?  
CHOISISSEZ LA DATE  
DE PAIEMENT  
DE VOTRE LOYER**  
pour en finir avec les  
déplacements, les courriers et  
éviter les retards, les relances  
et les pénalités !

